

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un septembre à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de Sumène Artense communauté, s'est réuni à la salle socio culturelle de la Monselie sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de Sumène Artense communauté.

Étaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Gilles RIOS, Bernadette SIMON, (Champagnac), Daniel CHEVALEYRE, Martine MONCOURIER, Bernard LACOUR, (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Philippe VIALLEIX, (Lanobre), Lionel MONTEIL (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER, (Saignes), Jean Paul MATHIEU (Saint-Pierre), Françoise GILLES (Sauvat), Joëlle NOEL (Trémouille), Fabrice MEUNIER, Arnaud MOREAU (Vebret), Catherine MAISONNEUVE (Veyrières), Céline BOSSARD, Bernard BOUVELOT, René BERGEAUD, Marie Ange FLEURET BRANDAO (Ydes)

Ont donné pouvoir : Pascal LORENZO (Lanobre) à Philippe VIALLEIX (Lanobre), Brigitte CLAUDEL (Lanobre) à Alain VERGNE (Beaulieu), Jean Philippe SERRE (Saignes) à Catherine BARRIER (Saignes), Alain DELAGE (Ydes) à René BERGEAUD (Ydes), Clotilde JUILLARD (Ydes) à Céline BOSSARD (Ydes),

Secrétaire de séance : Philippe DELCHET

Nombre de membres afférents au Conseil communautaire : 34 / Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 24 / Nombre de votants : 29

Date de la convocation : 15 septembre 2023

20230921037DE

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ACCUEIL DE SPECTACLES DANS LES COMMUNES

Monsieur le Président expose que la commission culture et patrimoine souhaite relancer les conventions de partenariat avec les communes pour l'accueil des spectacles. A travers cette convention, il s'agit de bien définir les rôles de chacun pour la réussite globale de l'évènement. Les communes devront garantir la mise à disposition gratuite de leurs salles ainsi qu'une aide matérielle, technique (nettoyage des salles, communication sur l'évènement, organisation d'un temps convivial après le spectacle). Sumène Artense communauté prendra en charge l'ensemble de frais relatifs à l'accueil d'un spectacle.

Il est proposé au conseil communautaire de valider la convention de partenariat avec les communes pour la saison culturelle 2023-2024 d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions de partenariat avec les communes.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 29 voix POUR valide les conventions de partenariat avec les communes pour la saison culturelle 2023-2024 et autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles à cette démarche.

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE-MARCHAL, le 21 septembre 2023

RF

AURILLAC

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR 04/10/2023

015-241501055-20230921037DE-DE

Pour extrait certifié conforme
Le Président
Marc MAISONNEUVE

